

10 ÈME
ANNIVERSAIRE



**GENERATION €URO
STUDENTS' AWARD**

2022 - 2023

BROCHURE
DESTINÉE AUX
PROFESSEURS

WWW.GENERATIONEURO.EU

PARTICIPEZ AVEC
VOS ÉLÈVES À L'ÉVÉNEMENT
D'INFORMATION VIRTUEL
DU 20 OCTOBRE EN
ÉCRIVANT À :
GENERATIONEURO@BCL.LU.



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTÈME



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTÈME

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	4
– À propos du concours scolaire	4
– Participation	4
– Prix	4
– Que peuvent tirer les élèves d'une telle expérience ?	4
– Règlement	4
2. Professeurs	5
– Votre rôle	5
– Ressources	5
3. Epreuves	5
– Epreuve 1 : Quiz en ligne	5
– Epreuve 2 : Epreuve écrite	5
– Epreuve 3 : Présentation orale	6
4. Composition du jury	7
5. Critères d'évaluation	7
6. Cérémonie européenne de remise des prix	7
Annexe : Introduction à l'activité de banque centrale et à la politique monétaire dans la zone euro	8
Calendrier	16
Prendre contact avec la BCL	16

AVANT-PROPOS



Chères enseignantes,
Chers enseignants,

Une nouvelle année scolaire commence et je suis heureux de vous informer que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) organisera, en 2022 – 2023, une nouvelle édition du concours scolaire de l'Eurosystème Generation Euro Students' Award au Luxembourg.

Cette nouvelle édition sera d'une portée toute particulière puisqu'il s'agira de la dixième fois que la BCL organise ce concours salué depuis sa création comme un projet éducatif de premier plan.

Au cours des dix dernières années, des centaines d'élèves de lycées publics comme privés ont ainsi pu se mesurer à la tâche de formuler des décisions de politique monétaire.

En effet, ce défi inculque aux élèves des notions clés relatives à la politique monétaire de l'Eurosystème, les encourage à travailler en équipe, à respecter des échéances bien définies et à développer leurs capacités de rédaction et de présentation. L'objectif motivant est d'atteindre la finale nationale – couronnée par un prix pour tous les finalistes - et peut-être même la cérémonie européenne de remise des prix organisée par la Banque centrale européenne.

En outre, les finalistes pourront effectuer un stage à la BCL, ce qui représente une opportunité intéressante de mieux comprendre le fonctionnement d'une banque centrale.

Avec l'organisation de ce concours, la BCL poursuit ses efforts en direction du monde éducatif. Nous sommes désireux de renforcer les connaissances des jeunes citoyens des mécanismes essentiels de l'économie. Les compétences que les élèves auront acquises en participant à ce concours leur seront utiles non seulement dans la poursuite de leurs études, mais également dans leur future vie professionnelle.

En tant qu'enseignants, vous serez amenés à jouer un rôle clé pour encourager vos élèves et les encadrer tout au long des épreuves. Laissez-moi vous assurer que la BCL se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir les ressources pédagogiques nécessaires. La brochure que vous avez en main constitue un premier outil contenant les règles du concours ainsi que les connaissances en économie souhaitables pour participer avec succès.

Il ne me reste qu'à souhaiter bonne chance et de nombreuses découvertes à tous les participants de cette édition anniversaire !

Gaston Reinesch
Gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg

1. INTRODUCTION

À propos du concours scolaire

Le concours scolaire « Generation Euro Students' Award », qui est organisé chaque année, a pour objectif d'aider les élèves du secondaire à comprendre la politique monétaire et son rôle dans l'économie en général. En apprenant à quoi servent les instruments de politique monétaire, en particulier les décisions relatives aux taux d'intérêt, et en utilisant certaines des données dont dispose le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), les élèves se familiariseront avec le rôle de la banque centrale. Ce concours vise aussi à renforcer leur connaissance de l'Eurosystème et de la sphère financière.

Le concours se déroule en trois phases distinctes (un quiz en ligne, une épreuve écrite et une présentation orale) et s'achèvera par deux événements : la finale nationale pour les trois meilleures équipes et la cérémonie européenne de remise des prix pour la meilleure équipe de chaque pays, organisée par la BCE.

En raison de la crise sanitaire, l'ensemble de ces activités pourront avoir lieu à distance, en fonction des restrictions en vigueur.

Participation

Le concours s'adresse aux élèves de 16 à 19 ans résidant dans un pays de la zone euro. L'âge des élèves peut varier légèrement de pays à pays (en fonction du système éducatif national), mais ces derniers devraient être en fin de secondaire. Tous les élèves peuvent participer, quelles que soient les matières qu'ils étudient. La participation à plusieurs éditions du concours est possible à condition de former des équipes différentes chaque année.

Les élèves doivent constituer des équipes de trois à cinq participants et désigner un professeur qui les accompagnera. Chaque participant doit provenir de la même école, les professeurs et les élèves décidant des membres de l'équipe. Chaque équipe devra désigner un capitaine parmi les élèves. Une école peut inscrire plusieurs équipes. Le professeur devra faire partie de l'école des élèves et enseigner à un membre de l'équipe au moins. La composition de l'équipe ne pourra pas être modifiée pendant le concours, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, comme une maladie.

Chaque équipe doit s'inscrire au concours sur le site Internet www.generationeuro.eu (page Luxembourg). La participation est possible en français ou en anglais.

Prix

Tous les élèves finalistes se verront décerner un prix qui sera remis à l'issue des délibérations du jury après l'épreuve finale. En outre, les finalistes pourront effectuer un stage d'été à la BCL, afin de découvrir le fonctionnement d'une banque centrale nationale de l'intérieur.

De plus, l'équipe gagnante de chaque pays sera invitée à la cérémonie européenne de remise des prix, organisée par la BCE.

Que peuvent tirer les élèves d'une telle expérience ?

En participant à ce concours, les élèves approfondiront leur compréhension des mécanismes économiques. Ils pourront également développer leurs compétences analytiques et leur sens critique, améliorer leur capacité à travailler en équipe et renforcer leur aptitude à communiquer et à faire des présentations. Ils rencontreront des économistes confirmés et pourront partager leur expérience avec des élèves d'autres pays de la zone euro. Les connaissances et les compétences acquises pendant le concours leur seront en outre profitables dans leurs études supérieures.

Règlement

Les règles et procédures relatives à l'organisation du concours peuvent être consultées dans cette brochure ainsi que dans les « Conditions générales » publiées sur le site Internet du concours : www.generationeuro.eu.

2. PROFESSEURS

Votre rôle

En tant que professeur, vous jouerez un rôle crucial tout au long du jeu. Votre tâche principale consistera à coordonner l'équipe et à guider les élèves durant chaque épreuve du concours, en particulier lors de l'épreuve écrite afin de garantir la cohérence et la qualité du travail.

Ressources

Vous aurez accès à un certain nombre de ressources pour guider et soutenir vos élèves lors de chaque phase du concours. Les principales ressources à votre disposition seront :

- cette brochure ;
- le site Internet « Generation Euro » (www.generationeuro.eu), qui fournit tous les documents et les informations concernant le concours qui vous faciliteront la tâche pour enseigner les principaux concepts liés à la conduite de la politique monétaire ;
- des documents et des informations fournis régulièrement par la BCL ;
- des présentations organisées par la BCL pour aider les élèves et les professeurs participant au concours à se préparer aux différentes épreuves, de manière virtuelle, si nécessaire.



Séance de préparation au concours à la BCL

3. EPREUVES

1^{ère} épreuve – quiz en ligne

(date butoir : 20 novembre 2022)

Les élèves doivent tout d'abord s'inscrire afin que leurs scores au quiz soient sauvegardés. Une fois inscrits, ils ne peuvent répondre aux questions qu'une seule fois. Les élèves doivent répondre en équipe. Le quiz comprend trente questions, dix de niveau facile, dix plus compliquées et dix ardues. Les trente questions sont choisies de façon aléatoire, parmi de nombreuses questions, chaque fois qu'un élève lance le quiz. Une fois celui-ci terminé, les équipes participantes reçoivent un certificat électronique indiquant leur score. Les scores obtenus ainsi que les certificats électroniques pourront être partagés sur les réseaux sociaux. Les équipes ayant obtenu les meilleurs scores seront invitées par la BCL à prendre part à l'épreuve suivante.

2^e épreuve – épreuve écrite

(date butoir : 1^{er} février 2023)

Mission

Pour l'épreuve écrite, les équipes :

1. doivent prévoir une future décision du Conseil des gouverneurs concernant le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement (ou taux directeur) ;
2. doivent expliquer leur décision sur la base de leur évaluation des principaux indicateurs économiques disponibles, d'une analyse économique, d'une analyse monétaire et financière, et des perspectives d'inflation ; et
3. peuvent, le cas échéant, être amenées à signaler les risques à la baisse ou les risques potentiels à la hausse pesant sur les perspectives d'inflation à moyen terme et faire référence aux mesures non conventionnelles de politique monétaire.

Format

Les équipes doivent rédiger dans un **format libre** une analyse présentant leurs propres recherches et indiquant les raisons les ayant conduites à prendre leur décision relative au taux d'intérêt directeur.

Il n'est pas nécessaire de présenter ou d'expliquer les fonctions institutionnelles et la gouvernance de la BCE.

L'épreuve écrite doit se conclure par une décision claire portant sur le taux d'intérêt.

L'épreuve écrite ne doit pas dépasser 2 000 mots (soit environ 2 pages A4). Des graphiques sont les bienvenus. La note attribuée pourra être abaissée si la longueur maximale est dépassée.

Préparation

Le site Internet « Generation Euro » contient des informations supplémentaires sur la tâche que doivent remplir les élèves.

Tous les membres de l'équipe devront participer à la rédaction de l'épreuve écrite, qui devra refléter l'avis de la majorité d'entre eux. Les professeurs sont invités à encadrer et conseiller activement leurs élèves.

Les équipes devront envoyer leur épreuve par email à l'adresse generationeuro@bcl.lu avant la date limite. Les épreuves seront évaluées par le jury d'experts de la BCL, qui sélectionnera les trois équipes appelées à passer l'épreuve suivante. La BCL informera ces équipes de la décision du jury.

Epreuve 3 – présentation orale (mars ou avril 2023)

Les équipes accédant à la troisième épreuve du concours devront présenter une nouvelle décision relative au taux d'intérêt devant un jury d'experts de la BCL, si les conditions le permettent. Cette présentation aura lieu à la BCL. La tâche que les équipes devront accomplir est double.



M. Reinesch, Gouverneur de la BCL, entouré du jury et des participants à la finale en 2019.

A) Présentation

Tâche

Les équipes :

1. doivent prévoir une décision à venir du Conseil des gouverneurs portant sur le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ;
2. doivent expliquer leur décision sur la base de leur évaluation des principaux indicateurs économiques disponibles, d'une analyse économique, d'une analyse monétaire et financière, et des perspectives d'inflation ; et
3. peuvent, le cas échéant, être amenées à signaler les risques à la baisse ou les risques potentiels à la hausse pesant sur les perspectives d'inflation à moyen terme et faire référence aux mesures non conventionnelles de politique monétaire.

Format

Les élèves sont encouragés à présenter leur décision et leur raisonnement sous la forme d'une analyse économique et d'une analyse monétaire et financière. Les équipes sont invitées à faire preuve de créativité dans leur présentation et chacun de leurs membres (à l'exception du professeur) devra participer à part égale à la présentation. Les équipes remettront aux membres du jury une copie de leur présentation afin de faciliter la prise de notes au cours de l'épreuve.

Les présentations n'excéderont pas 20 minutes. Tout dépassement de temps sera pénalisé par le jury.

Préparation

Le site Internet www.generationeuro.eu fournit des informations supplémentaires sur la préparation de la présentation.

B) Séance de questions-réponses

Chaque présentation donnée par une équipe sera suivie d'une séance de questions-réponses d'une durée de 20 minutes. Cette durée pourra être augmentée en fonction de la durée effective de la présentation orale, la durée totale de l'épreuve 3 étant de 40 minutes. Cette séance permettra au jury de tester, d'une part, la connaissance et la compréhension par l'équipe des questions de politique monétaire et de juger, d'autre part, comment les équipes justifient leur décision en matière de

taux d'intérêt. Elle se déroulera dans l'esprit des séances de questions-réponses ayant lieu lors des conférences de presse qui suivent les réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE, lors desquelles la Présidente explique la décision de politique monétaire adoptée.

Il pourra être demandé aux membres de l'équipe de clarifier ou de développer certains points évoqués lors de la présentation, ou d'expliquer les rouages de l'économie et comment la décision prise au sujet du taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre du mandat confié à l'Eurosystème, qui consiste à assurer la stabilité des prix. Des questions pourront également être posées aux équipes à propos d'événements majeurs survenus dans le monde réel susceptibles d'avoir affecté l'économie.

Les membres de l'équipe pourront se consulter entre eux, sans pouvoir faire appel à leur professeur. Dans la mesure du possible, l'ensemble des membres de l'équipe prendra part à la séance de questions-réponses.

Au terme des présentations et des séances de questions-réponses, le jury se retirera pour délibérer et choisir l'équipe victorieuse. La décision du jury sera annoncée devant l'ensemble des équipes participantes lors de la cérémonie de remise des prix. Tous les élèves ayant participé à la phase de présentation recevront un certificat et un prix. Ils auront également l'occasion d'effectuer un stage au sein de la BCL.

4. COMPOSITION DU JURY

Le jury désigné pour évaluer les épreuves écrites et les présentations sera composé de plusieurs experts de la BCL.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury évaluera les épreuves écrites sur la base des critères suivants :

- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;

- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- créativité des élèves et recherches propres menées.

Le jury évaluera les présentations orales sur la base des critères suivants :

- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;
- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- structure de la présentation ;
- qualité de la présentation orale ;
- niveau de participation de chacun des membres de l'équipe ;
- méthode utilisée pour faire la présentation.

6. CÉRÉMONIE EUROPÉENNE DE REMISE DES PRIX

Les équipes victorieuses de chaque pays seront invitées à participer à la cérémonie européenne de remise des prix organisée par la BCE.



Cérémonie de la BCE
Les lauréats de l'édition 2021 - 2022 lors de la cérémonie européenne avec Christine Lagarde, Présidente de la BCE

ANNEXE

INTRODUCTION À L'ACTIVITÉ DE BANQUE CENTRALE ET À LA POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE EURO

Cette annexe⁽³⁾ fournit un bref aperçu du Système européen de banques centrales (SEBC) et de l'Eurosystème ainsi qu'une introduction à la politique monétaire de la BCE. Des informations plus détaillées destinées à vous aider à préparer vos étudiants au concours sont disponibles sur le site www.generationeuro.eu dans la partie intitulée « Informations / Ressources ».

Le Système européen de banques centrales, l'Eurosystème et la zone euro

Depuis le 1er janvier 1999, la BCE est chargée de conduire la politique monétaire de la zone euro. La zone euro regroupe les pays de l'Union européenne utilisant l'euro. Elle a vu le jour avec le transfert, en janvier 1999, de la compétence en matière de politique monétaire des banques centrales nationales de onze pays (à l'époque) au Conseil des gouverneurs de la BCE. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Croatie rejoindra la zone euro au 1er janvier 2023. La naissance de la zone euro et la création de la BCE ont marqué le processus d'intégration européenne. Pour pouvoir adhérer à la zone euro, les pays cités ci-dessus ont dû remplir les « critères de convergence », comme devront le faire les autres États membres de l'UE avant de pouvoir adopter l'euro. Le respect de ces critères est la condition préalable, d'un point de vue économique et juridique, à la participation à l'Union économique et monétaire.

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les statuts du SEBC et de la Banque centrale européenne constituent le fondement juridique de la politique monétaire unique.

La BCE est placée au cœur de l'Eurosystème et du SEBC. Conjointement, la BCE et les banques centrales nationales (BCN) accomplissent les missions qui leur ont été confiées.

Le SEBC se compose de la BCE et des BCN de l'ensemble des États membres, qu'ils aient ou non adopté l'euro. L'Eurosystème regroupe quant à lui la BCE et les BCN des États membres dont la monnaie est l'euro. L'Eurosystème coexistera avec le SEBC tant que certains États membres ne feront pas partie de la zone euro.

Banque centrale européenne

La BCE est la banque centrale en charge de la monnaie unique européenne, l'euro.

Objectifs

Selon le traité, l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales de l'UE, notamment en vue du plein emploi et d'un développement durable.

L'objectif de la politique monétaire au titre du traité

Le traité fixe une hiérarchie claire entre les objectifs de l'Eurosystème, le premier étant la stabilité des prix. Il mentionne en outre que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la réalisation d'un environnement économique favorable et du plein emploi est d'assurer la stabilité des prix.

Ces dispositions du traité traduisent le large consensus autour des bienfaits substantiels découlant de la stabilité des prix. Son maintien durable est une condition préalable essentielle au renforcement du bien-être économique et de la croissance potentielle du PIB. Le rôle naturel de la politique monétaire dans une économie consiste à maintenir la stabilité des prix. La politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, mais à plus longue échéance, elle peut uniquement influencer le niveau des prix.

Le traité mentionne également que, dans la mise en œuvre effective des décisions de politique monétaire visant à assurer la stabilité des prix, l'Eurosystème prend aussi en compte les objectifs économiques généraux de l'UE. En particulier, étant donné que la politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, la BCE doit éviter de favoriser des fluctuations excessives de la production et de l'emploi, si cela est compatible avec son objectif principal.

Missions fondamentales

En vertu du traité, les missions fondamentales relevant du SEBC consistent à :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union ;
- conduire les opérations de change ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des pays de la zone euro ;
- favoriser le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Autres missions du SEBC

Le SEBC est aussi en charge d'autres missions dans les domaines suivants :

- billets : la BCE et les BCN sont responsables de l'émission des billets en euros ;
- statistiques : assistée par les BCN, la BCE collecte les informations statistiques dont elle a besoin pour l'accomplissement de ses missions, soit auprès des autorités nationales compétentes, soit directement auprès des agents économiques ;
- stabilité et surveillance du système financier : le SEBC contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne la surveillance prudentielle des établissements de crédit et la stabilité du système financier ;
- coopération internationale et européenne : la BCE entretient des relations de travail avec les institutions, organes et instances appropriés au sein de l'UE et au niveau mondial lorsqu'il est question des missions confiées au SEBC.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs est le principal organe de décision de la BCE. Il se compose des :

- six membres du Directoire ; et des
- gouverneurs des BCN des États membres dont la monnaie est l'euro.

Ses responsabilités sont :

- l'adoption des règlements et la prise des décisions nécessaires à l'accomplissement des missions confiées au SEBC ; et
- la définition de la politique monétaire de la zone euro. Il s'agit notamment des décisions relatives aux objectifs monétaires, aux taux d'intérêt directeurs et à l'approvisionnement en réserves dans l'Eurosystème ainsi que de la définition des orientations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Réunions et décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE

Depuis janvier 2015, les réunions du Conseil des gouverneurs consacrées à la politique monétaire se tiennent toutes les six semaines et non plus tous les mois. Lors de ces réunions, le Conseil analyse les évolutions économiques et monétaires et prend les décisions de politique monétaire. Les réunions portant sur les questions non monétaires continuent quant à elles d'avoir lieu au moins une fois par mois. À l'occasion de ces réunions, le Conseil des gouverneurs examine essentiellement les questions portant sur les autres missions et responsabilités de la BCE et de l'Eurosystème. Les réunions se tiennent généralement à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne.

Les décisions de politique monétaire sont expliquées en détail lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de chaque réunion monétaire. La Présidente de la BCE, accompagnée du Vice-président, préside cette conférence de presse, qui se déroule en deux temps : la Présidente lit tout d'abord la déclaration de politique monétaire, qui explique les raisons sous-tendant les décisions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs, puis répond aux questions des journalistes. Depuis janvier 2015, la BCE publie un compte-rendu des débats de politique monétaire au sein du Conseil des gouverneurs.

L'objectif de stabilité des prix

L'objectif de stabilité des prix fait référence au niveau général des prix dans l'économie et consiste à éviter les périodes prolongées d'inflation et de déflation.

Depuis la révision de sa stratégie de politique monétaire en 2021, la BCE définit son objectif de stabilité des prix comme une inflation de 2 % à moyen terme.

(3) Ce chapitre est basé sur des informations disponibles sur le site Internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu>).

Cet objectif est symétrique, ce qui veut dire que le Conseil des gouverneurs considère que des déviations positives ou négatives de l'objectif sont indésirables au même degré.

Pour déterminer si l'objectif de stabilité des prix est atteint, la BCE mesure l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

La stabilité des prix contribue à atteindre des niveaux élevés d'activité économique et d'emploi en :

- renforçant la transparence du mécanisme de formation des prix. Dans un contexte de stabilité des prix, il est plus facile pour les consommateurs d'identifier les variations des prix relatifs (c'est-à-dire des prix de différents biens), sans être perturbés par les importantes variations du niveau général des prix lorsque l'inflation est forte. Ils peuvent donc prendre des décisions de consommation et d'investissement en connaissance de cause et mieux affecter leurs ressources, à savoir leur argent ;
- réduisant les primes de risque liées à l'inflation contenues dans les taux d'intérêt (à savoir la compensation exigée par les investisseurs pour toute accélération inattendue de l'inflation pendant la durée de leur investissement). Cela diminue les taux d'intérêt réels et renforce les incitations à investir ;
- rendant superflues les activités improductives relatives à la couverture des risques liés à l'inflation ou la déflation (par exemple, conserver des biens dans l'espoir que leur prix augmente) ;
- réduisant les distorsions dues à l'inflation ou à la déflation, susceptibles d'accroître les modifications du comportement des agents économiques causées par la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale ; et
- prévenant une redistribution arbitraire de la richesse et des revenus à la suite d'épisodes inattendus d'inflation ou de déflation.

Le rôle de la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème

Une stratégie de politique monétaire est un cadre cohérent et structuré du mode de prise de décisions en vue d'atteindre l'objectif de la banque centrale. La stratégie de politique monétaire de la zone euro comporte deux missions essentielles. Premièrement, en encadrant clairement le processus de prise de décision monétaire lui-même, elle assure que le Conseil des gouverneurs de la BCE dispose des informations et analyses lui permettant de prendre ses décisions de politique monétaire. Deuxièmement, elle constitue un instrument d'explication au public de

ces décisions. En contribuant à l'efficacité de la politique monétaire et en signalant l'engagement de l'Eurosystème en faveur de la stabilité des prix, la stratégie participe à la crédibilité de l'Eurosystème sur les marchés financiers.

Les décisions monétaires du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui consistent à piloter les taux d'intérêt à court terme, influencent l'économie et, in fine, le niveau des prix.

Stratégie de politique monétaire

Fondement des décisions en matière de taux d'intérêt

Le Conseil des gouverneurs fonde ses décisions sur un cadre analytique intégré qui inclut tous les facteurs pertinents, en s'appuyant sur deux analyses interdépendantes :

- l'analyse économique ; et
- l'analyse monétaire et financière.

Ces analyses constituent le fondement de l'évaluation par le Conseil des gouverneurs des perspectives économiques, de la manière dont les mesures de politique monétaire se transmettent à l'économie et atteignent les entreprises et les particuliers, ainsi que des risques pour la stabilité des prix.

Dans ce cadre, l'analyse économique se concentre sur les développements économiques réels et nominaux. Elle recouvre l'évolution de la croissance économique, de l'emploi et de l'inflation, l'évaluation des chocs qui frappent l'économie de la zone euro, les projections des services concernant les principales variables macroéconomiques et une évaluation globale des risques pour la croissance économique et la stabilité des prix. Une attention particulière est également accordée à l'analyse des tendances structurelles et de leurs répercussions sur la politique monétaire.

L'analyse monétaire et financière se concentre sur le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire et sur les risques éventuels que les déséquilibres financiers font peser sur la stabilité des prix à moyen terme. L'analyse de la transmission de la politique monétaire vise à identifier les changements potentiels dans la transmission (comme le rôle croissant de l'intermédiation financière non bancaire) ou les altérations de la transmission, qui pourraient affecter l'efficacité de la politique monétaire. En outre, l'analyse monétaire et financière évalue l'accumulation à plus long terme des vulnérabilités et des déséquilibres financiers ainsi que leurs implications possibles en matière de

risques indirects sur la production et l'inflation. Elle reconnaît ainsi que la stabilité financière est une condition préalable à la stabilité des prix. Enfin, les informations provenant des agrégats monétaires et de crédit sont utilisées pour évaluer le fonctionnement de la transmission monétaire et financière, étant donné leur importance pour l'identification des risques pour la stabilité des prix.

Les instruments de politique monétaire

La politique monétaire opère en pilotant au mieux les taux d'intérêt à court terme, influençant ainsi les évolutions économiques. Le pilotage des taux d'intérêt à court terme s'effectue à travers la mise en œuvre opérationnelle de la politique monétaire. L'Eurosystème dispose pour ce faire de différents instruments. Il s'agit des opérations d'open market, des facilités permanentes et des réserves obligatoires.

a) Opérations d'open market

Principal instrument de politique monétaire, elles servent à :

- piloter les taux d'intérêt ;
- gérer les conditions de la liquidité sur le marché monétaire ; et
- signaler l'orientation de la politique monétaire.

Il existe quatre catégories d'opérations d'open market :

- les opérations principales de refinancement, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité de manière régulière, avec une fréquence hebdomadaire et une échéance d'une semaine ;
- les opérations de refinancement à plus long terme, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité avec une fréquence mensuelle et une échéance de trois mois ;
- les opérations de réglage fin, qui sont effectuées de façon ponctuelle et visent à gérer la liquidité sur le marché et à piloter les taux d'intérêt, notamment pour atténuer l'incidence de fluctuations imprévues de la liquidité sur les taux d'intérêt ; et
- les opérations structurelles, qui sont menées en émettant des certificats de dette et en ayant recours à des opérations de cession temporaire ou à des opérations fermes.

b) Facilités permanentes

L'Eurosystème propose également des facilités permanentes, destinées à fournir et absorber de la liquidité à 24 heures et à fixer les limites des taux d'intérêt de marché au jour le jour. Les deux facilités permanentes sont :

- la facilité de prêt marginal, grâce à laquelle les contreparties (à savoir les établissements de crédit) peuvent obtenir de la liquidité à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro contre la remise de garanties éligibles ; et
- la facilité de dépôt, au titre de laquelle les contreparties peuvent effectuer des dépôts à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro.

c) Réserves obligatoires

L'Eurosystème impose aux établissements de crédit de constituer des réserves obligatoires sur des comptes ouverts auprès des BCN de la zone euro. L'objectif de ces réserves est de stabiliser les taux d'intérêt du marché monétaire et de créer un besoin structurel de refinancement, ou de l'accroître.

Mesures non conventionnelles de politique monétaire

Depuis la crise financière de septembre 2008, la BCE a instauré un certain nombre de mesures non conventionnelles de politique monétaire sans précédent de par leur nature, leur portée et leur ampleur, et ce dans le but de préserver l'objectif principal de stabilité des prix et d'assurer une transmission adéquate de la politique monétaire. Ces mesures font partie de la « boîte à outils » permettant à l'Eurosystème de mettre en œuvre la politique monétaire, mais elles sont exceptionnelles, par définition, et temporaires, par nature. Elles concernent généralement le secteur bancaire, le financement des entreprises de la zone euro étant dépendant des banques (et non des marchés de capitaux). Voici quelques exemples de mesures non conventionnelles adoptées par la BCE :

- fourniture de liquidités à taux fixe et à allocation intégrale ;
- fourniture de liquidités à plus long terme (jusqu'à trois ans) ;
- élargissement de la liste des actifs admis en garantie ;
- fourniture de liquidités en devises ;
- achats fermes de titres de créance spécifiques.

En 2014, l'Eurosystème a mis en œuvre le Programme d'achat d'actifs (APP) de la BCE afin de soutenir le mécanisme de transmission de la politique monétaire et fournir le degré d'accommodation nécessaire pour assurer la stabilité des prix. Depuis juillet 2022, l'Eurosystème n'effectue plus d'achats nets d'actifs au titre de l'APP et se limite au réinvestissement du principal des titres détenus arrivant à échéance.

CALENDRIER

LE CONCOURS SE DÉROULERA EN 2022-2023, SELON LE CALENDRIER SUIVANT ⁽⁴⁾ :

- Événement d'information pour enseignants et élèves : le 20 octobre 2022 à 14:30
- 1^{re} épreuve – quiz en ligne : jusqu'au 20 novembre 2022
- 2^e épreuve – épreuve écrite : jusqu'au 1^{er} février 2023
- 3^e épreuve – présentation orale : mars ou avril 2023, date exacte à confirmer
- Cérémonie finale européenne de la BCE : mai ou juin 2023, date exacte à confirmer.

PRENDRE CONTACT AVEC LA BCL

La BCL se fera un plaisir, tout au long de la durée du concours, de répondre à toutes vos questions.
Merci d'adresser ces dernières à generationeuro@bcl.lu
Site internet : www.generationeuro.eu

(4) Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTÈME



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTÈME